

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port, le 01/03/2021

Bureau communautaire du 01/03/2021

Le futur centre animalier intercommunal de l'Ouest sera construit à l'Eperon

Le Bureau communautaire du TCO s'est réuni ce lundi 1^{er} mars sous la présidence d'Emmanuel Séraphin. Les élus communautaires ont à se positionner sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques, l'acquisition d'un terrain pour la construction du futur centre animalier intercommunal, le renouvellement de l'autorisation de récupération d'objets en déchèteries par l'association Ekopratik pour les recycler ou encore des subventions accordées aux projets culturels...

Elaboration d'une stratégie de gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le TCO souhaite être accompagné par un groupement de bureau d'études, afin d'élaborer sa stratégie locale de gestion des milieux aquatiques et définir sa feuille de route en la matière. L'objectif est d'améliorer la qualité des milieux aquatiques (habitats et espèces) et des services écosystémiques rendus (et donc la qualité de l'eau pour l'adduction en eau potable) et d'avoir une meilleure gestion du risque inondation tout en préservant certains usages récréatifs. Cette démarche va également permettre de définir le rôle du TCO en tant que collectivité compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et de définir quelle pourrait être la mise en œuvre de cette compétence par le TCO sur ces milieux qui relèvent généralement du domaine public fluvial ou domaine privé de l'Etat voire du domaine public maritime (continuité écologique aux embouchures). Un séminaire sera organisé sur ces questions.

Montant de l'étude : 230 000 € (dont 60 000 € de subventions)



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : Héléne Cheynet 0692 23 59 89 • Shantala Éthéocle 0692 69 87 64 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00



communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement de l'autorisation de récupération de déchets en déchèterie à l'association Ekopratik

Les élus du TCO ont réaffirmé leur volonté de privilégier le recyclage et le réemploi des déchets, en donnant un avis favorable à la demande de l'association Ekopratik de récupérer sur les déchèteries du Territoire de la Côte Ouest des objets afin de les réutiliser et les réparer dans le cadre d'ateliers participatifs notamment.

Une convention de collaboration a donc été signée pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

L'association devra transmettre à la communauté d'agglomération un bilan mensuel des objets récupérés et réparés.

Le futur centre animalier intercommunal du TCO sera à l'Eperon

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre l'errance animale, le Territoire de la Côte Ouest (TCO) gère actuellement une fourrière animale intercommunale située sur une parcelle en location à Cambaie.

Cet équipement ne répondant plus aux besoins de la collectivité pour mener à bien sa mission, il a été nécessaire de trouver un autre site afin d'y implanter le futur centre animalier intercommunal. Ce centre animalier de l'Ouest se composera d'une fourrière pouvant accueillir 80 chiens et 50 chats (quasiment le double de la capacité de l'actuelle fourrière) et un refuge de 30 chiens et de 25 chats afin de favoriser l'adoption des animaux.

Suite à une prospection foncière réalisée sur l'ensemble du territoire de la Côte Ouest, le TCO a identifié une parcelle située à proximité de l'échangeur de l'Eperon, qui correspondrait au projet.

Le terrain répond en effet aux critères d'éloignement des zones habitées inhérents à ce type d'équipement (ICPE).

Après négociations avec le propriétaire, le TCO pourra acquérir 16 000 m² de terrain pour un prix de 4€/m², conformément aux transactions réalisées sur le secteur. Le prix d'acquisition serait de 64 000 €.

Mise en place d'une stratégie de gestion des sédiments des ports de plaisance du TCO

La communauté d'agglomération a signé un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), afin de mener un programme de recherches et de développements partagés sur la gestion des sédiments des ports de plaisance.

L'expertise du BRGM sera mise à profit sur les axes suivants : la formation à la gestion des sédiments ; l'analyse des données et pratiques existantes en vue d'établir les actions pour mettre en place une stratégie de gestion des sédiments; le

 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : **Hélène Cheynet 0692 23 59 89** • **Shantala Éthéocle 0692 69 87 64** • **Gaëlle Arive 0692 33 20 00**

 communication@tco.re



tco.resnion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

suivi morphologique du littoral entre la ravine de l'Ermitage et la Pointe des Aigrettes et des appuis scientifiques et techniques. Les élus ont souhaité que l'ensemble du linéaire côtier du territoire soit intégré dans l'étude.

La convention est signée pour une durée de 24 mois correspondant à un budget de 170 779 euros, dont 80% du TCO et 20% du BRGM.

Subventions culturelles : 420 000 euros pour les acteurs culturels

Dans le cadre du **financement des salles du territoire**, les élus ont attribué **75 000 €** à chacune des salles du territoire, à savoir le **Kabardock, le Théâtre sous les Arbres, le Séchoir et Lespas** pour la mise en œuvre de leur programme d'actions, soit un **total de 300 000 €, nonobstant le dispositif Bekali**.

En matière de **soutien aux festivals et manifestations**, **7 associations** vont bénéficier d'une aide du TCO :

- 54 000 € à l'association Théâtre des Alberts pour l'organisation du **Festival Tam Tam**
- 20 000 € à l'association Nakiyava pour l'organisation de la 10^{ème} édition du **Festival Opus Pocus**
- 10 000 € à l'association Danse en L'R pour l'organisation d'un **festival culturel** en matière **de danse et de handicap**
- 20 000 € à la Compagnie Lolita Monga pour la diffusion de la création « **Teat Sarèt** » dans les quartiers des communes du TCO
- 6 000 € à l'association les Cabanons de Production pour la diffusion de la création « **ImpAnsable** » avec comme sujet principal les violences conjugales et familiales
- 5 000 € à l'Association Lantant Zamalak pour la diffusion du spectacle « **Mash ta soupe** » porté Teddy lafare Gangama
- 5 000 € à la Compagnie Mille et une Façons pour la diffusion du spectacle « **Le rêve de Lucie** » en crèche et du spectacle « **De vives voix** » en EPHAD sur le territoire du TCO

Soit un total de 120 000 € pour les manifestations culturelles

Soit un total de **420 000 €** (300 000 € pour les salles et 120 000 € pour les manifestations) alloués aux **associations culturelles pour la diffusion**, ce qui représente un budget en hausse de **95 000 €** par rapport à 2020.



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : **Hélène Cheynet 0692 23 59 89** • **Shantala Éthéocle 0692 69 87 64** • **Gaëlle Arive 0692 33 20 00**



communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Participation du TCO à des logements d'urgence Intercommunaux

L'association Allons Deor est missionnée par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Social (DJSCS) pour la création de « Maisons d'Urgence Intercommunales ».

Les « Maisons d'Urgence Intercommunales » sont des logements d'accueil temporaire destinés à des publics sortants d'habitat insalubre, ou des personnes sans-abris suivis par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Ces équipements permettent de répondre à des demandes ciblées d'hébergement d'urgence.

Le budget de gestion annuel de ce type de structure s'élève à 35 000 €. L'Etat y participe à hauteur de 15 000 € maximum. La participation du TCO vient compléter ce budget à hauteur de 20 000 €.

Les élus ont souligné que ce dispositif constitue une première contribution à un grave problème qui mérite une politique beaucoup ambitieuse avec des moyens beaucoup plus conséquents.

Les autres affaires votées par le bureau communautaire sont la signature d'avenants à la convention entre le TCO et la Régie Communautaire de La Créole concernant les dévoiements des réseaux d'eau potable et eaux usées réalisés dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des secteurs de l'Ermitage- Saline-les-Bains et la signature d'un avenant à la convention entre le TCO et le Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion pour l'entretien et la mise en oeuvre du batardeau de la Route Digue de Saint-Paul pour une organisation optimale.

Les élus ont également approuvé la convention de partenariat 2021-2023 avec **l'Agence pour l'Observation de La Réunion, l'Aménagement et l'Habitat** (Agorah), après la présentation effectuée en séance par les co-directeurs de cette agence.

Une subvention annuelle de 50 000 € a été octroyée dans le cadre de ce partenariat.



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : **Hélène Cheynet 0692 23 59 89** • **Shantala Éthéocle 0692 69 87 64** • **Gaëlle Arive 0692 33 20 00**



communication@tco.re



tco.reunion



@tco974



tco.agglo



TCO Agglo



TCO